



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2020**

SOMMAIRE

03	Préambule
04	Historique de l'association
05	Nos actions
06	Objet, données administratives, réseaux et fédération
07	Gouvernance et composition du conseil d'administration
08	Organigramme
09	Les actions à caractère social en direction du public "Gens du Voyage"
10	Etat des lieux de la situation des Gens du Voyage
12	Domiciliation et accueil
15	Prestations sociales et familiales
19	Les actions à caractère social en direction du public Rom
20	Etat des lieux de la situation des Roms
24	Les actions d'accompagnement social
25	L'accès aux droits sociaux
28	L'accès aux prestations sociales et familiales
30	Les actions de médiation en santé

SOMMAIRE

32	Le centre social itinérant
33	Projet social et diagnostic
34	Animation sociale
36	Santé
39	Scolarité
41	Ecoles, collèges, CNED
46	Numérique
46	Perspectives 2021
47	Les actions d'urgence
48	Interventions d'urgence COVID-19
53	Suivi et accompagnement scolaire
54	Perspectives générales
56	Annexes : Photos des distributions

PREAMBULE

L'ASAV est une association laïque qui inscrit son action dans le droit commun et le respect des valeurs républicaines. L'association s'engage, avec une démarche militante, dans des actions solidaires avec le public Rom et «Gens du voyage», dans le respect de l'identité de chacun et de la diversité des convictions politiques ou religieuses.

Depuis sa création en 1990, elle fait le choix d'intervenir sur le thème des «Gens du voyage» et des Roms originaires d'Europe de l'Est. Bien que présentant des problématiques distinctes, particulièrement axées sur les modes de vie et les statuts, ces populations rencontrent des freins à l'inclusion et parfois subissent de véritables discriminations en France.

A travers ses interventions, l'association poursuit la réalisation des finalités suivantes :

- Promouvoir une politique d'accueil permettant le libre choix du mode de vie et notamment de l'habitat,
- Favoriser une inclusion sociale et citoyenne autonome des personnes sans renvoi à une quelconque réponse de type culturelle ou ethnique.
- Lutter contre toute forme de discrimination et favoriser l'accès au droit commun.

L'ASAV intervient avant tout, auprès de personnes et de familles. Elle considère que la diversité de la population la rend irréductible à une entité simple, voire simplifiée. Aussi n'a-t-elle pas vocation à tirer de ses observations et de son expérience du public, aussi ancienne soit-elle, des considérations à caractère général sur un groupe générique «Gens du voyage» ou Roms.



HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'association ASAV a été créée en 1990 à la demande des représentants de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine après constat d'une prise en charge inadéquate de la population des «Gens du voyage» par les administrations et les services publics. L'association se donne alors comme objectifs de faire valoir les droits et promouvoir la culture des «Gens du voyage», de favoriser leur accueil et une meilleure insertion, qu'ils soient itinérants ou sédentarisés.

Elle investit naturellement le champ de la médiation auprès des institutions et construit ses actions sur la base d'un travail d'accompagnement social. La fonction de domiciliation apparaissant comme une entrée pertinente, l'ASAV fait le choix d'œuvrer à partir d'agrément au titre de l'élection de domicile dans le cadre du revenu minimum d'insertion puis de la couverture maladie universelle.

Concomitamment à la création de l'ASAV, la population Rom, souvent originaire de Roumanie, arrive en Ile de France et principalement à Nanterre. L'association se mobilise dès lors pour faciliter l'accès aux droits des Roms en France au regard des faits discriminatoires subis dans leur pays d'origine et dont diverses institutions et ONG européennes se sont fait l'écho. Afin de faciliter l'accès aux soins, l'ASAV sollicite en 1995 l'agrément pour l'instruction des demandes d'aide médicale d'état et la domiciliation qui s'y rattache.

A partir de 2010, et ce pendant plusieurs années, l'ASAV élabore, met en place avec « Médecins du monde » et coordonne sur le territoire national le *Programme National de Médiation Sanitaire* en direction des Roms, inscrit dans la stratégie nationale du gouvernement français d'inclusion des Roms, lui-même étendu au public «Gens du voyage» en 2015 dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.



NOS ACTIONS

L'ASAV conduit des actions à caractère social, sanitaire et juridique en direction du public Rom roumain vivant en squats et bidonvilles et auprès des « Gens du voyage » principalement au sein des départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise. L'association se positionne dans une fonction de médiation et d'interface temporaire dans le contexte de la relation entre l'utilisateur et l'institution. Les actions de l'ASAV sont donc conduites dans une visée d'accès au droit commun. Elle propose un accompagnement des personnes, à partir d'une fonction de domiciliation, par le biais de l'insertion sociale par l'économie, la scolarisation, l'accès à la santé et la médiation en santé.

L'ASAV est agréée depuis 1992 pour la domiciliation, l'instruction du RSA et la constitution des demandes de compléments santé solidaires (CSS) pour les « Gens du voyage », et d'Aide médicale d'Etat (AME) pour le public Rom. Elle effectue également un accompagnement social et une médiation en santé auprès des « Gens du voyage » et des interventions socio-médicales auprès du public Rom. L'association poursuit ainsi son investissement dans des actions de médiation en santé développées, dans le cadre du *Programme National de Médiation en Santé*, afin de permettre un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et des populations qui éprouvent des difficultés à y accéder.

Par ses actions en matière de santé, l'association agit donc pour :

- L'accompagnement vers l'ouverture et le maintien des droits à une couverture maladie
- La médiation en santé, comme modalité d'accompagnement permettant d'être au plus près des besoins, de « signaler » les risques, d'accompagner les personnes vers plus d'autonomie tout en renforçant leur mise en lien avec les structures de santé en levant ainsi les incompréhensions culturelles et/ou linguistiques auxquelles les populations peuvent être confrontées,
- Les interventions de terrain au plus près des lieux de vie et des besoins par des actions « d'aller vers », quelque soit la période
- Le renforcement de capacité des populations, à travers un travail de sensibilisation et d'information, vers l'autonomisation à l'accès aux soins.

L'association est agréée en préfiguration de centre social itinérant auprès des familles "Gens du Voyage", depuis le 1er septembre 2019 et a soumis son projet social 2021-2022 à la Caisse d'Allocation Familiales des Hauts de Seine en novembre 2020. Elle a mis en place ses premières actions autour de la santé, de la scolarisation, de la parentalité et du numérique pendant cette année.



OBJET

Animer, coordonner et impulser toute action dont l'objectif est de favoriser l'accueil et la meilleure insertion des Gens du voyage et Roms migrants, qu'ils soient itinérants ou sédentarisés, dans le respect de leur culture et de leur mode de vie.

DONNEES ADMINISTRATIVES

- STATUT JURIDIQUE : Association d'intérêt général
- SIRET : 3691733 698 00024
- AGREMENT D'EXISTENCE : N°3/15937, le 29 JUIN 1990
- PUBLICATION AU J.O : 25 juillet 1990
- SITE INTERNET : <https://www.asso-asav.fr/>
- EFFECTIF PERSONNEL : 13
- DONT PERMANENTS : 13
- COMMISSAIRE AUX COMPTES : F.M. Richard et associés
- RNA : W922016575

RESEAUX ET FEDERATION

- Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du Voyage (FNASAT)
- Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH Romeurope)
- Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine
- URIOPPS



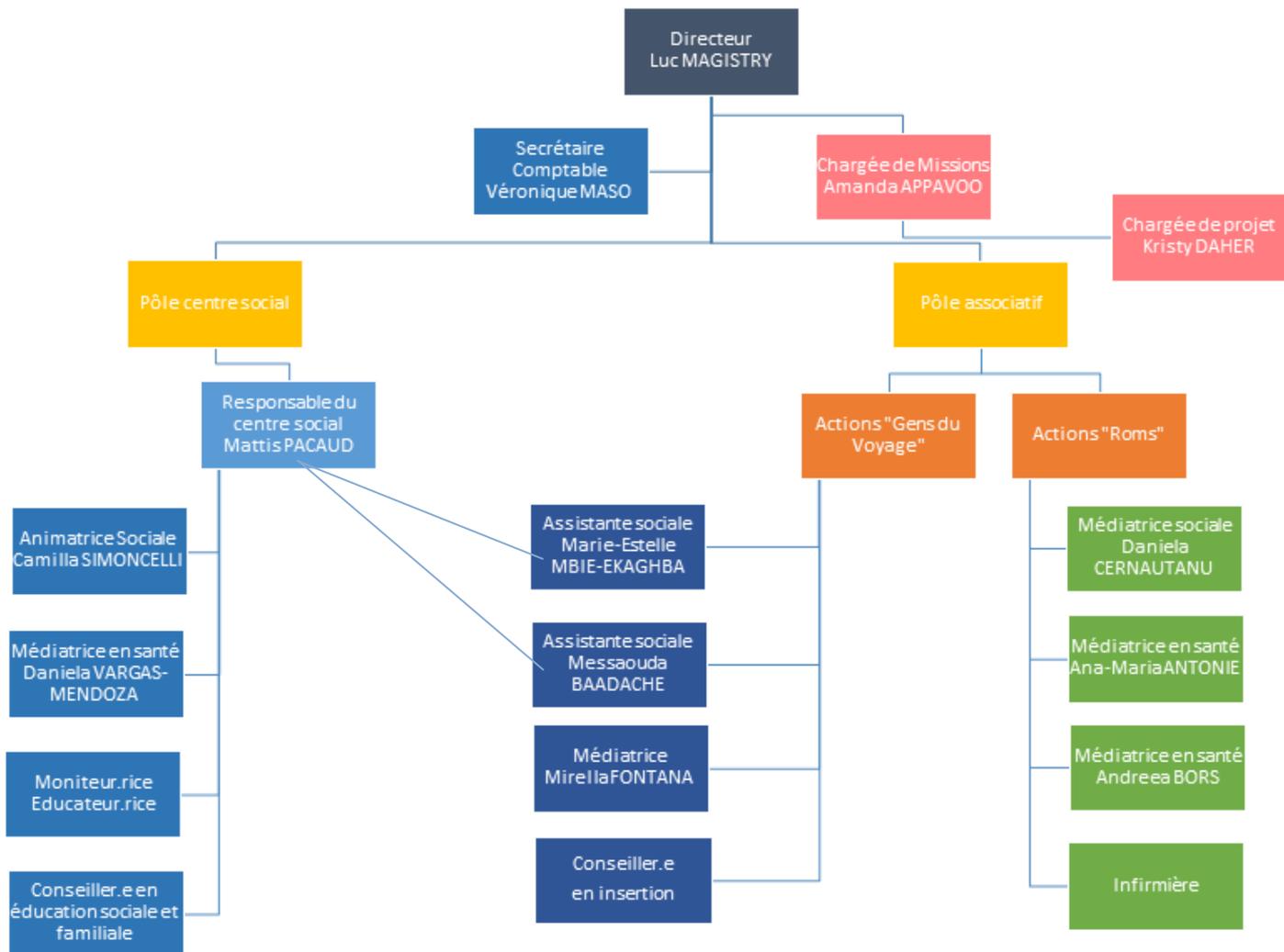
GOVERNANCE ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'association est constitué de huit personnes dont cinq d'entre elles appartiennent à la communauté des « Gens du voyage ». Il se réunit 3 fois par an.

- Laurent EL GHOZI, Président de l'association.
- Charles GARCIA, Vice-Président
- Anna PITOUN, Trésorière.
- Alexandre le CLEVE, administrateur
- Robin ADELLE, administrateur
- Christine DETAILLER, administratrice
- Anita ARNT, administratrice



ORGANIGRAMME



LES ACTIONS À CARACTÈRE SOCIAL EN DIRECTION DU PUBLIC GENS DU VOYAGE



ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION DES GENS DU VOYAGE

La vie des « Gens du voyage » est aujourd'hui précarisée par la situation pandémique. Les lieux d'habitat se sont aujourd'hui raréfiés surtout en zone urbaine. Les aires et les derniers terrains illégaux sont situés dans des zones sans accès aux services les plus basiques.

D'autre part, on peut noter, avec la pandémie du COVID-19, une raréfaction des sources de revenus des « Gens du voyage ». Les petits travaux, le ferrailage et les marchés sont ralentis par le fait que les gens épargnent plus qu'ils ne dépensent face à la situation incertaine. De plus, les salarié.e.s et intérimaires, ont pour une partie, perdu leur emploi ou ne trouvent plus de mission de long terme.

La santé a aussi été impactée pendant cette année difficile. Les terrains et aires ont été fortement touchés par l'épidémie de coronavirus. En effet il s'agit d'une population fragile avec de nombreux facteurs de comorbidités.

La question de la scolarité est aussi importante. Cette année a vu de nombreux enfants être déscolarisés et inscrits au CNED. Les confinements ont aussi précarisé l'apprentissage des plus jeunes car leur accès au numérique est très limité. La rupture du lien avec l'école ou le collège auront des répercussions graves sur le long terme.

Au quotidien, le public « Gens du voyage » connaît toujours de nombreuses discriminations dans l'accès à l'emploi et dans l'accès aux droits en raison de leur statut administratif et des préjugés à leur encontre. Cela a un impact concret sur leur état psychologique et physique.

Tout cela, couplé à un environnement de vie dégradé, permet de dire que l'état général des « Gens du voyage » reste précaire.



Contexte d'intervention sur le département des Hauts-de-Seine

Sur le département des Hauts-de-Seine, il est à noter que les collectivités locales ne respectent que trop peu leurs prérogatives qui les obligent à garantir l'accès à l'eau, l'électricité et le ramassage des ordures aux personnes vivant sur leur territoire. Pour les « Gens du voyage », trois cent emplacements avaient été prévus en vue de la mise en conformité avec les obligations légales, or il n'en existait en 2015 que vingt-six. Sur les trente-six communes qui composent le département, une seule (Colombes) respecte actuellement la loi. Une aire est en cours de réalisation à Nanterre avec le concours des villes de Rueil-Malmaison et Suresnes.

En 2020, les « Gens du voyage » accompagnés étaient présents sur :

- Terrain Rue Lavoisier (Nanterre), terrain « toléré » par la ville depuis plusieurs décennies. Celui-ci est habité par 61 adultes et 55 enfants.
- Terrain Avenue de la République (Nanterre), l'occupation est « tolérée » par la ville depuis des décennies, propriétaire du terrain. Celui-ci est habité par 15 adultes et 13 enfants.
- Terrain arrêt « Veuve Lacroix » (Nanterre), squat qui est habité par 4 adultes et 6 enfants.
- Aire d'accueil de Colombes, terrain aménagé par la commune dont les familles sont désignées pour occuper les emplacements. Il est habité par 43 adultes et 5 enfants.
- Terrain familial de Clichy la Garenne, terrain habité légalement par les familles depuis 2014 dont certains aménagements ont été réalisés par la commune sans que celui-ci soit pour autant « formalisé » en tant qu'aire d'accueil. 14 adultes et 10 enfants habitent le terrain.

On compte au total 226 personnes : 137 adultes et 89 enfants



PÔLE ASSOCIATIF

Les actions à caractère social et professionnel représentent une part importante de l'activité de l'association. Au regard de l'ancienneté de l'AŠAV et de son expérience, la quasi-totalité des familles « Gens du Voyage » du département s'adressent directement à nos services, en dehors de toute orientation extérieure.

Nous nous inscrivons dans la définition de l'accompagnement social consistant à « aider et accompagner les personnes en difficulté, tenter de résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion et à établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide, dans une relation de solidarité, de réciprocité et d'engagement ».

Par une approche fondée sur la médiation, le service social de l'AŠAV soutient, accompagne les personnes et sert de lien avec les services institutionnels et les organismes à caractère associatif. Les tâches, relevant de l'accès aux droits, de l'accompagnement social et socioprofessionnel sont conduites dans une visée d'accès au droit commun. Si son application peut appeler à des adaptations au regard du mode de vie, il ne s'agit pas de revendiquer des droits spécifiques, mais bien d'atteindre une égalité de traitement en droit et en fait.

Domiciliation et accueil

L'association ASAV est, depuis le premier juin 2017, agréée, par arrêté préfectoral, pour l'ensemble des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles au profit des publics Roms et « Gens du Voyage ». Cet agrément est délivré pour une période de cinq ans.

En matière d'accès aux droits, notamment sociaux, le sujet de la domiciliation est central. En effet, l'offre de domiciliation représente un service fondamental dans l'accès aux droits des publics reconnus administrativement comme dépourvus de domicile fixe, ce qui est le cas des « Gens du voyage ».

Au regard d'un système d'aide sociale structuré sur la base de territoires administratifs (notamment celui des communes et des départements) et d'un statut spécifique aux «Gens du voyage », le régime de la domiciliation se décline en deux possibilités offertes pour faire valoir les droits sociaux. Les demandes peuvent se déposer :



- Par le biais d'une domiciliation auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale,
- Au moyen d'une domiciliation auprès d'une association agréée à cette fin.

Dans les faits, ce sont les structures associatives agréées qui sont sollicitées par les « Gens du voyage » et qui en regroupent la grande majorité des demandes. Le souhait, assez fortement partagé par chacun, est de travailler au rapprochement de ce public avec les institutions de droit commun. Les structures, dites spécialisées, développent en effet une connaissance du public et des compétences qui vont pouvoir répondre de façon plus adaptée aux demandes des personnes.

Election de domicile : volumes d'activités et de procédures

La domiciliation à l'AŠAV est accordée pour une durée d'un an (année civile), renouvelable à la demande de l'intéressé, après un entretien individuel, sur rendez-vous, en vue d'examiner les conditions préalables à une élection de domicile.

Au titre des prestations légales et réglementaires, l'AŠAV domicilie 225 foyers à la date du 31 décembre 2020, soit 409 personnes (291 adultes + 118 enfants). Les nouvelles demandes de domiciliation ont fait l'objet d'une évaluation systématique de la situation par un travailleur social.

Parallèlement, des fins de domiciliation ont été enregistrées pour 77 personnes consécutivement à une absence de nouvelles de leur part, un départ par rattachement à un autre domicile ou département, ou un décès. Certaines familles ne répondaient plus aux exigences liées à la domiciliation. En effet celle-ci exige, au moins, une présence trimestrielle afin de réceptionner le courrier. Certains d'entre eux ne se déplaçaient donc plus et faisaient systématiquement suivre leur courrier.

Dans le cadre du suivi RSA, mandaté par la contractualisation d'une convention avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, les personnes qui ne stationnaient plus de manière régulière dans le département ont été orientées vers les départements avec lesquels ils avaient des liens (stationnement, terrain d'accueil régulier, établissement scolaire des enfants). Ces orientations ont généré plusieurs entretiens individuels afin d'effectuer les transferts administratifs nécessaires (CAF, Sécurité sociale, Centre des Impôts etc.).



Accueil et remise de courrier

L'accueil des personnes domiciliées a lieu 3 fois par semaine depuis le premier confinement, pour permettre aux familles de venir retirer leurs courriers sur demande de rendez-vous en respectant toutes les obligations sanitaires pour les « Gens du Voyage ».

Les horaires sont les suivants :

- Lundi de 9h30 -12h00 / 13h30 - 16h00
- Mercredi 9h30-12h00
- Jeudi 9h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00

La plupart du temps, une aide à la compréhension des courriers est réalisée par les assistantes sociales, en expliquant le contenu et les démarches éventuellement attendues, car une majorité de personnes accueillies présente des signes d'illettrisme, voire d'analphabétisme, ainsi qu'une méconnaissance de l'environnement et des circuits administratifs.

Ainsi, au-delà de la remise du courrier, la permanence « Courrier » est un lieu d'information sur les droits sociaux, de première orientation et d'accompagnement des familles dans les démarches les plus simples. Lorsque les demandes présentent une complexité, une orientation est effectuée auprès des autres services de l'ASAV (service social et permanences juridiques).

L'association fait également le lien avec les organismes extérieurs tels que la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ; ou encore les services de l'Education Nationale (ex. CNED).

Suite à une baisse du nombre de personnes domiciliées en 2020 et à une réorganisation des services de l'ASAV en période de crise de la COVID-19, le volume d'activité de la permanence connaît une légère baisse de fréquentation, les appels et les envois augmentent.

Permanences Gens du voyage, ASAV, évolution du volume d'activité (2018-2020)			
	2018	2019	2020
Appel reçus	3 330	1 285	1790
Accueil physique	4 755	2 167	1004
Lettres reçues	34 352	23 576	12088



L'accès aux prestations sociales et familiales

L'intervention de l'association se positionne dans une fonction de médiation et d'interface temporaire dans le contexte de la relation entre l'utilisateur et l'institution. Elle doit permettre à plus ou moins court terme, en fonction des déterminants de chaque personne accompagnée et de sa situation sociale, un accès direct au système social et de santé de droit commun.

Elle s'inscrit dans la définition de la médiation sociale suivante : "La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose".

Les demandes principales traitées par notre service social sont les suivantes :

- l'ouverture et le maintien du droit au RSA,
- l'ouverture et le maintien du droit à la CSS (anciennement CMU)
- la demande de reconnaissance de handicap et les différentes demandes qui en découlent (allocation tierce personne, allocation adulte handicapé etc.),
- la demande de retraite.

Le bénéfice du Revenu de Solidarité Active demeure le principal fondement de la domiciliation. Par ailleurs, le bénéficiaire du RSA fait l'objet d'un accompagnement social spécifique au titre du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'emploi. En parallèle, toute personne recevant le RSA émet, par notre intermédiaire, une demande de Complémentaire santé solidaire.

L'instruction et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est une composante importante du travail effectué par l'ASAV. Ces derniers font l'objet d'un accompagnement social spécifique au titre du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'emploi du département des Hauts-de-Seine.



Bénéficiaires RSA domiciliés, répartition par personnes (2018-2020)			
	2018	2019	2020
Nombre total de personnes concernées (adultes et enfants rattachés)	793	361	294
Interventions pour nouvelles ouverture de droits	4	2	0

En 2020, les bénéficiaires du RSA, domiciliés à l'AŠAV, se répartissent en 121 foyers (169 adultes et 125 enfants) suivant les compositions familiales écrites dans le tableau suivant :

Personnes bénéficiaires RSA domiciliés, répartition par foyers, 2020					
Typologie des foyers		Nombre de foyers	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Adultes et enfants
Femmes isolées sans enfant(s)	F0	23	23	0	23
Femmes isolées avec enfant(s)	F1	12	12	12	24
	F2	9	9	18	27
	F3	5	5	15	20
	F4	1	1	4	5
Total		50	50	49	99
Hommes isolés sans enfant(s)	H0	23	23	0	23
Hommes isolés avec enfant(s)	H1	0		0	0
Total		23	23	0	23
Couples sans enfant(s)	C0	15	30	0	30
Couples avec enfant(s)	C1	10	20	10	30
	C2	18	36	36	72
	C3	4	8	12	20
	C4	1	2	4	6
Total		48	96	62	158
TOTAL		121	169	111	280



La Complémentaire santé solidaire (CSS)

L'AŠAV bénéficie d'un agrément comme organisme instructeur de la CSS depuis le 1er janvier 2000. Au 31 décembre 2020, l'association était intervenue dans l'ouverture de droit à la CSS ou à son maintien en direction de 132 foyers bénéficiaires, hors ayants droits.

Les nouveaux dossiers et les demandes de renouvellement sont instruits sur rendez-vous.

CSS, données quantitatives (2018-2020)			
	2018	2019	2020
Nombre bénéficiaires CSS (hors ayants droits)	368	126	132
Nombre total de personnes concernées	873	188	305
Interventions pour nouvelle ouverture de droits	4	2	0

Par ailleurs, si l'on constate une très grande majorité des personnes accompagnées bénéficiant du Revenu de Solidarité Active et de la Complémentaire santé solidaire, l'équipe sociale de l'AŠAV est également chargée d'accompagner des personnes entrant dans d'autres dispositifs au regard de leur situation sociale, tels que la reconnaissance du handicap et la retraite.

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

L'équipe sociale de l'AŠAV accompagne les personnes domiciliées étant dans des situations potentiellement éligibles à l'Allocation d'Adulte Handicapé. Les assistantes sociales de l'AŠAV accompagnent alors la personne dans ses démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) afin que soit évaluée et reconnue, le cas échéant, la situation de handicap. L'accompagnement des personnes ne se limite pas aux premières demandes mais s'étend également aux demandes de renouvellement des allocations.



AAH, données quantitatives (2018-2020)			
	2018	2019	2020
Nombre bénéficiaires AAH	30	22	25
Intervention pour nouvelle ouverture de droits	3	14	18

Les demandes de retraite

L'accompagnement social des personnes vers la retraite se voit consacré un temps sans cesse grandissant par l'association.

Les démarches administratives de mise en place de la retraite ou de l'allocation simple aux personnes âgées sont longues et s'effectuent en plusieurs temps. Elles sont très souvent compliquées car les personnes ont beaucoup de mal à constituer leurs dossiers seules, à cause d'un illettrisme assez répandu et en raison du manque de justificatifs administratifs de leur carrière professionnelle passée.

Ainsi, très peu de personnes sont en mesure de prendre rendez-vous avec les conseillères des caisses de retraite et d'y apporter les documents adéquats. En fonction des situations, nous sollicitons les caisses de retraites suivantes: CNAV, Caisse des dépôts et Consignations, Régime Social des Indépendants.

Retraite, données quantitative (2018-2020)			
	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires de dossiers de retraites	61	57	51
Interventions pour nouvelle ouverture de droits	2	2	10

Par ailleurs la Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts de Seine est chargée de l'attribution de l'allocation simple aux personnes âgées. Il s'agit d'une allocation qui remplace l'allocation spéciale vieillesse pour des personnes qui ne relèvent pas d'une autre caisse de retraite. Chez les « Gens du voyage », elle concerne surtout des personnes sous statut de travailleur indépendant déclarées au registre de commerce dans le passé mais qui n'ont jamais cotisé pour la retraite.



LES ACTIONS À CARACTÈRE SOCIAL EN DIRECTION DU PUBLIC ROMS ROUMAINS



L'ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION DES ROMS

Selon le CNDH Romeurope , la France fait partie des rares pays d'Europe à connaître la présence de bidonvilles sur son territoire. En effet, la DIHAL , recense en 2018, 16 090 personnes vivant en squats et bidonvilles en France métropolitaine. Parmi ces 16 090 personnes, 33% d'entre eux habitent en Ile-de-France. Aujourd'hui, le public Rom Roumain fait partie des populations vivant en squats et ou bidonvilles. Malgré un statut de citoyen européen leur donnant légalement accès au marché du travail et aux droits sociaux, le public Rom fait régulièrement face à des discriminations dans le domaine du travail, de la scolarisation et de la santé.

En raison de la promiscuité et de l'insalubrité qui existe dans les squats et/ou bidonvilles, les professionnels sanitaires et sociaux ainsi que les acteurs associatifs citent comme infections fréquentes : la rougeole, la coqueluche, la galle, les dermatoses, la conjonctivite, les gastro-entérites, les parasitoses intestinales ainsi que la grippe. Il existe également une prévalence élevée des hépatites B et C. Enfin, la tuberculose constitue également un problème majeur de santé auprès de la population. Les données disponibles sur la santé du public Rom montrent également la fréquence élevée des maladies chroniques : diabète, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires, obésité, maladies respiratoires. La prise en charge de ces maladies est toutefois difficile car elles sont étroitement liées aux conditions de vie des populations et/ou l'absence d'éducation à la santé. Ces maladies sont souvent diagnostiquées à un stade avancé, ce qui rend la prise en charge plus difficile. Viennent s'ajouter à ces déterminants, les processus répétés d'expulsions qui contribuent à fragiliser l'accès aux soins et la prise en charge de ce public.

Santé des femmes et des enfants

Il est fréquemment évoqué des grossesses parmi des adolescentes compte tenu de la faible couverture contraceptive et des mariages précoces. Ces grossesses ne sont que très faiblement suivies ou pas du tout dans certains cas. Cela s'explique par un recours tardif aux soins et une faible éducation à la santé. Le suivi tardif ou absent, empêche également toute démarche préventive, ce qui aboutit parfois à des fausses couches ou des décès.

La santé des enfants appartenant au public Rom est dégradée du fait d'un faible suivi médical et une faible éducation à la santé.



Exclusion du système de droit commun

Malgré leurs besoins urgents de soins de santé, ce public fait face à de nombreuses difficultés administratives. Dans un premier temps, pour pouvoir se soigner et prendre en charge leurs dépenses en matière de santé, la couverture maladie universelle (CMU) ou l'aide médicale d'Etat (AME), est primordiale. Cependant, la méconnaissance du système de santé français, les nombreuses conditions d'accès, les délais d'instruction longs et la barrière de la langue sont des obstacles entraînant le retard ou le non-recours aux soins de santé voire, dans certains cas, le renoncement total à leurs droits. En plus de ces difficultés, le public Rom fait également face à des discriminations tel qu'un refus de prise en charge par certains professionnels de santé. A cela s'ajoute une instabilité des lieux de vies, dues aux expulsions, qui rend l'inscription du public Rom dans un parcours de soins adapté davantage difficile.



Contexte d'intervention

Les conditions environnementales et les conditions d'habitat

Les bidonvilles, constitués de baraques et/ou de caravanes délabrées, et les squats, souvent humides, délabrés et surpeuplés, constituent de nombreux dangers sur le plan sanitaire. L'ASAV, accompagnée financièrement par les ARS du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine, interviennent sur ces deux départements.

- Département du Val d'Oise : sur les quatre terrains suivis en 2020 (Argenteuil, Sarcelles, Goussainville, Cergy), deux terrains avaient un accès à un point d'eau et uniquement un terrain bénéficiait de la mise en place de bennes et du ramassage régulier d'ordures. Ces terrains ont également eu un accès à l'électricité à travers des branchements sauvages et des générateurs d'électricité. Aucun terrain ne disposait de sanitaires.
- Département des Hauts-de-Seine : sur les quatre terrains suivis en 2020 (Antony, Nanterre, Colombes, Gennevilliers), deux terrains ont un accès à l'eau. Ces terrains ont également eu un accès à l'électricité à travers des branchements sauvages et des générateurs d'électricité. Un des terrains a bénéficié de toilettes mobiles à l'entrée du terrain. Deux terrains ont bénéficié des bennes fournies par la Mairie avec un ramassage d'ordures régulier.

De plus à l'inverse des squats, généralement situés au cœur des villes, les bidonvilles sont eux situés généralement en bordure de villes, voire à l'extérieur de celles-ci, sur des lieux de vie à risques. Les habitants se retrouvent donc proches de voies rapides, de voies de chemin de fer ou sous des lignes à haute tension, pouvant provoquer incidents corporels, psychologiques et risques sanitaires. Cet éloignement des communes engendre également des difficultés d'accès aux structures de soins, nécessaires notamment dans le suivi et l'accompagnement de femmes enceintes et d'enfants en bas âge en service de PMI (protection materno-infantile).

L'instabilité du lieu de vie

L'année 2020 a été marquée par une aggravation des inégalités sociales et des discriminations envers les populations roms. Avec les confinements successifs, la population Rom a été touchée par une grande précarité. De plus, malgré la crise sanitaire liée au COVID-19, les expulsions ont continué à avoir lieu. Les expulsions ont un lien direct avec la situation sanitaire des habitants de bidonvilles car elles provoquent une perte de contact avec la médiatrice et souvent une rupture dans le parcours de soin des personnes accompagnées.



Interventions de médiation en santé sur terrain par l'AŠAV, 2020

Les visites de terrain récurrentes sont nécessaires à la fois pour évaluer les besoins et recueillir les demandes ; proposer une information concernant l'offre de soins par une démarche d'« aller vers » les habitants afin d'améliorer l'accès à leurs droits (ouverture de droits) ; permettre de réaliser des activités de sensibilisation et de prévention sur les lieux de vie. Des outils interactifs, participatifs et pédagogiques adaptés aux personnes illettrées et /ou allophones sont utilisés en fonction de leurs besoins et de l'environnement dans lequel elles vivent ; Pour certaines, un accompagnement vers l'accès aux soins et aux services d'aide afin de mener les publics « cible » vers plus d'autonomie.

Cette année, marquée par la crise sanitaire, l'intervention en médiation en santé a été plus régulière sur les terrains notamment pour détecter et/ou accompagner des cas suspects ou avérés de COVID-19.



LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les actions à caractère social et d'insertion représentent une part importante de l'activité de l'association. Au regard de l'ancienneté de l'ASAV et de son expérience, de nombreuses familles roumanophones vivant en squats et bidonvilles, au sein du Département du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine, s'adressent directement à nos services, en dehors de toute orientation extérieure.

Nous nous inscrivons dans la définition de l'accompagnement social consistant « à aider et accompagner les personnes en difficulté, à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion et à établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide, dans une relation de solidarité, de réciprocité et d'engagement ». Depuis sa création en 1990, l'ASAV s'est impliquée auprès des Roms originaires de Roumanie. Du fait de l'ancienneté de son implication, notamment dans le Val d'Oise et de la présence constante d'une médiatrice roumanophone, elle bénéficie d'un bon repérage des familles et d'une évaluation précise et concrète des besoins.

Par une approche fondée sur la médiation et une dimension interculturelle, le service social de l'ASAV soutient, accompagne les personnes et sert de lien avec les services institutionnels et les organismes à caractère associatifs, voire caritatifs.

Les tâches relevant de l'accès aux droits et de l'accompagnement social sont conduites dans une visée d'accès au droit commun. Si son application peut appeler à des adaptations au regard du mode de vie, il ne s'agit pas de revendiquer des droits spécifiques, mais bien d'atteindre une égalité de traitement en droit et en fait.



L'accès aux droits sociaux

Election de domicile et accueil

En matière d'accès aux droits, notamment sociaux, le sujet de la domiciliation est central. En effet, pour faciliter l'accès aux droits (sociaux, juridiques, en santé), et la durabilité du suivi auprès des familles, l'ASAV propose une domiciliation administrative en son sein pour pallier provisoirement à certaines défaillances des collectivités locales.

L'offre de domiciliation représente un service fondamental dans l'accès aux droits des publics reconnus administrativement comme dépourvus de domicile fixe, ce qui est le cas du public Rom vivant en squats et bidonvilles. En effet, outre les déterminants individuels et sociaux, la multiplicité des évacuations de terrains est un facteur très entravant pour l'accès aux droits et le suivi social des personnes. Les expulsions à répétition provoquent la perte de contact avec les différents services qu'elles ont déjà fréquentés du fait d'un éloignement de plus en plus croissant des centres urbains et une rupture dans le suivi social des personnes accompagnées. L'enjeu de l'accès aux droits réside principalement dans l'obtention d'une domiciliation administrative. Or, rares sont les communes qui respectent la législation les obligeant à domicilier les personnes vivant sur leur territoire.

Le régime de la domiciliation se décline en deux possibilités offertes pour faire valoir les droits sociaux. Les demandes peuvent se déposer :

- Par le biais d'une domiciliation auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale,
- Au moyen d'une domiciliation auprès d'une association agréée à cette fin.

Dans les faits, ce sont les structures associatives agréées qui regroupent presque la totalité des demandes.

Les structures, dites spécialisées, développent en effet une connaissance du public et des compétences qui vont pouvoir répondre de façon plus adaptée aux demandes des personnes. L'ASAV compte trois salariées roumanophones qui accompagnent le « public cible », ce qui permet de pallier à la barrière de la langue et de mieux anticiper certains besoins.

L'association ASAV est, depuis le premier juin 2017, agréée, par arrêté préfectoral, pour l'ensemble des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles au profit des publics Roms et Gens du Voyage. Ce nouvel agrément est délivré pour une période de cinq ans. L'ASAV bénéficie également d'un agrément comme organisme instructeur de la CMU et de l'AME depuis le 1er janvier 2000.



Au titre des prestations légales et réglementaires, l'ASAV domicilie 1017 personnes au 31 décembre 2020 dont 152 ayants droit.

La domiciliation à l'ASAV est accordée pour une durée d'un an (année civile), renouvelable sur demande, pendant les permanences. La personne doit s'être présentée au moins une fois dans l'année. Les personnes qui ne sont pas présentées sur l'année sont considérées, de fait, comme n'étant plus domiciliées à l'ASAV

Cette souplesse, pour un accès à la domiciliation, est nécessaire du fait de la mobilité des personnes vivant en squat et bidonvilles : soit du fait d'une expulsion et d'une obligation de mobilité vers un autre département, soit du fait d'un retour en Roumanie.

	2019	2020
Nombre TOTAL de domiciliations effectuées (le renouvellement n'est plus de date à date mais sur une année civile)	1026	1017
Nombre de domiciliations « ayant-droits » mineurs	224	152
Nombre de domiciliations courriers « simples »	421	445
Nombre de domiciliations « AME + CMU »	605	572

Permanence et remise du courrier

L'accueil des personnes domiciliées s'organise hebdomadairement de la manière suivante :

- Permanences d'accueil physique et téléphonique : mardi de 9h30 à 12h30 puis de 14h à 17h et mercredi de 14h à 17h.
- Constitutions des dossiers (AME, CMU, aide pour la déclaration de salaire, accès à l'entrepreneuriat) : La récupération des pièces constitutives des dossiers se fait lors des permanences, les dossiers sont ensuite traités le lundi, jeudi et vendredi.

La plupart du temps, une aide à la compréhension des courriers est dispensée par les médiatrices, en expliquant le contenu et les démarches éventuellement attendues. En effet, la principale difficulté réside dans le fait qu'une majorité de personnes accueillies sont allophones, de plus, d'autres présentent des signes d'illettrisme, voire d'analphabétisme, ainsi qu'une méconnaissance de l'environnement et des circuits administratifs. Les démarches administratives sont nombreuses, complexes et difficilement accessibles pour des personnes ne parlant pas la langue nationale et ne maîtrisant pas les rouages du système administratif français. L'accès à l'interprétariat professionnel et l'accompagnement par la médiation est un facteur essentiel pour que les personnes puissent accéder à leurs droits.



Ainsi, au-delà de la remise du courrier, la permanence « courrier » est un lieu d'information sur les droits sociaux, de première orientation et d'accompagnement des familles dans les démarches les plus simples. C'est aussi un moyen pour l'équipe de savoir si de nouvelles familles se sont installées dans le département ou si d'autres sont susceptibles d'être expulsées et de prendre connaissance des besoins particuliers sur les terrains.

Nous faisons également le lien avec les organismes extérieurs tels que :

- La Caisse d'Allocations Familiales,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La maison de l'emploi de Nanterre
- La sécurité sociale pour les indépendants (RSI)
- Les bénévoles
- Les ARS
- Les communes

Bien que cela ne soit pas toujours très simple, nous incitons les personnes à prendre confiance et à effectuer les démarches auprès des organismes avec toujours plus d'autonomie.

En 2020, le volume d'activité de la permanence a été impactée par la crise sanitaire :

	2019	2020
Nombre de permanences courriers tenues au siège de l'association	100	87
Nombre de courriers reçus	17 687	12 276
Nombre d'appels téléphoniques traités	1079	1059
Nombres de personnes reçues en permanence	2012	1626



L'accès aux prestations sociales et familiales

Les demandes principales traitées par notre service social sont les suivantes :

- l'ouverture et le maintien du droit à l'AME
- l'ouverture et le maintien du droit à la CMU
- Les conseils et l'accompagnement aux droits pour les auto-entrepreneurs (CMU, Pôle emploi)

AME et CMU

L'instruction des dossiers AME/CMU se fait chaque semaine. Le public est rencontré lors des permanences ou sur les bidonvilles par la médiatrice sanitaire. Le public est donc orienté à l'association pour déposer la demande d'AME ou de CMU. Ainsi, les personnes n'ayant pas un logement fixe ou vivant dans un squat peuvent bénéficier d'une ouverture de droits.

Les personnes ayant droit à la CMU sont des auto-entrepreneurs et des personnes salariées ayant de très faibles revenus et ayant des contrats très courts. La majorité des Roms roumains ne peuvent bénéficier que de l'AME.

L'une des difficultés principales réside dans le fait que les populations en situation de grande précarité et d'exclusion n'ont très souvent aucune connaissance de leurs droits et du fonctionnement de l'Aide médicale d'État (AME). Les agents des CPAM eux-mêmes peuvent méconnaître ces droits et leur fonctionnement : ils ne sont donc pas en mesure de faire les démarches nécessaires et en refusent parfois l'accès à des personnes qui pourraient en bénéficier. Par ailleurs, l'AME ne peut être ouverte que si la personne est présente depuis plus de 3 mois en France, ce qui est difficile à prouver lorsqu'on n'a pas de logement fixe et lorsque l'on a une domiciliation administrative.

De plus, depuis juillet 2018, pour les personnes souhaitant bénéficier de l'Aide Médicale d'Etat, il est nécessaire, pour les nouveaux demandeurs, de présenter un formulaire E 104 pour témoigner du fait qu'elles ne sont pas assurées dans leur pays d'origine. Ce formulaire est européen, or la Roumanie connaît un retard sur cette procédure. Les personnes se voient dans l'incapacité d'obtenir ce formulaire en Roumanie, ce qui complique encore plus leurs démarches.



En 2020, les médiatrices de l'ASAV ont rencontré plusieurs difficultés avec la CPAM. En effet de nombreux dossiers ont été renvoyés à l'association pour demande de documents complémentaires qui ne correspondent pas à la situation des Roms (quittance de loyer, attestation des impôts, facture de gaz et/ou électricité). Certaines demandes ont également été refusés.

	2019	2020
Nombre d'instruction de demande ou de renouvellement d'AME	545	500
Nombre de dossiers d'AME ayant abouti	532	474
Nombre d'instruction de demande ou de renouvellement de CMU	60	72
Nombre de dossiers de CMU ayant abouti	51	56

L'accompagnement à l'entrepreneuriat et ouverture des droits liés à une activité déclarée

Lors de ses permanences, le personnel de l'ASAV donne des conseils concernant le paiement des impôts, les démarches à réaliser auprès de l'URSSAF, et accompagne les autoentrepreneurs dans leurs ouvertures de droits (CMU, Pôle emploi). Le nombre d'autoentrepreneurs est très faible par rapport au nombre de personnes suivies. La majorité à un emploi salarié, notamment dans les services de ménage.



Les actions de médiation en santé

Le système de santé en France reste complexe et souvent incompréhensible pour des personnes allophones. Les personnes vivant en squats et bidonvilles ont de réelles difficultés d'accès à l'information dans un premier temps, de compréhension du système et de leurs droits ensuite et enfin d'accès aux services. Le rôle de la médiatrice est de pouvoir permettre aux personnes de bénéficier de services de droits communs en priorité. Lorsque les personnes accompagnées ne remplissent pas les conditions pour y prétendre, l'ASAV est un moyen pour avoir une domiciliation et ouvrir d'autres droits tels que l'AME.

L'action de médiation s'inscrit dans le cadre du Programme National de Médiation en Santé (PNMS) soutenu par la Direction générale de la santé (DGS), « Santé publique France » et contenu dans le volet santé de la stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms, remise à la Commission de l'Union Européenne en février 2012 ainsi que dans les axes du Projet régional de santé 2018-2022 de l'Agence régionale de santé Ile-de-France. Les actions de médiation en santé, développées dans le cadre du Programme National de Médiation en Santé par l'association, permettent de créer du lien et de participer à un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder. Les actions de médiation en santé permettent d'agir sur les dysfonctionnements du système de santé compétent et former à la fonction de repérage, d'information, d'orientation, et d'accompagnement temporaire du public cible.

Fidèle au projet associatif qui l'a fondée, l'ASAV a coordonné la mise en place du Programme National de Médiation en Santé (PNMS) qui intervient depuis 2011 en direction de migrants habitant en bidonvilles et des "Gens du voyage" en situation de précarité. Ainsi, l'association est investie dans le domaine de la santé des habitants des bidonvilles et squats du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine, par le biais de permanences bihebdomadaires d'accès à la couverture maladie et par l'intervention des médiatrices sanitaires auprès des habitants et des professionnels de santé.

L'ASAV œuvre en partenariat avec les professionnels des associations présentes en Île de France, et avec les bénévoles de différentes organisations non gouvernementales, avec des actions conjointes sur les lieux de vie ou bien en les rencontrant de façon mensuelle. En effet l'ASAV fait partie du Collectif de Soutien aux Roms du Val d'Oise et articule ses visites de terrain grâce à un maillage de partenaires associatifs (notamment membres de la FNASAT) institutionnels, en santé.

Elle intervient sur des bidonvilles dans le 92, ANTONY, avec Romeurope ANTONY.



Le rôle des médiatrices en santé a été primordial lors de la crise sanitaire. En effet, elles ont été en contact régulier avec les personnes habitants en squats/bidonvilles pour leur rappeler les gestes barrières et les mesures à prendre lors des cas COVID-19 suspects ou avérés. Les appels téléphoniques ont été quotidiens et les visites sur le terrain hebdomadaires, notamment pour le relevé des besoins et la distribution de produits alimentaires et d'hygiène.



LE CENTRE SOCIAL ITINERANT



Projet social et diagnostic

L'année 2020 a été marquée par le processus de création du projet social du centre social itinérant dans le cadre de la préfiguration. Ce processus a mobilisé toute l'association, a duré toute l'année. En parallèle, après recrutement de l'équipe, les activités du centre social itinérant ont également vu le jour. Ce processus a commencé, en mars, par une évaluation des actions des années précédentes de l'ASAV. Toutefois, en avril, l'équipe s'est concentrée sur la réponse d'urgence au Covid-19 avec des distributions de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et de chèques services.

L'équipe a malgré tout, continué son action de centre social, en mettant en place un diagnostic partenarial et une consultation avec les habitants. Les distributions ont permis une entrée sur les terrains et aires qui s'est révélée importante pour la consultation participative. La consultation avec les habitants s'est déroulée à partir des distributions et a permis d'interroger en tout une trentaine d'habitants des différents terrains et aires du département. Cette consultation a surtout été l'occasion de discuter avec les habitants pour mieux faire comprendre le sens et le rôle d'un centre social.

Le diagnostic partenarial a permis de rencontrer de nombreuses institutions qui ont participé au processus de création de ce projet social. Le diagnostic partenarial s'est achevé en novembre 2020 pour entrer en fin d'année dans une phase de concrétisation de l'action avec ces partenaires.

Ces diagnostics et consultations ont d'abord abouti au Comité de Pilotage du Centre Social Itinérant qui a eu lieu le 22 septembre 2020. Ce COPIL a permis de rassembler les acteurs essentiels à la bonne conduite du centre social itinérant (film disponible sur notre site).

Fin novembre 2020, l'association a soumis à la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine le projet social finalisé du CSI* avec l'aide de la fédération des centres sociaux des Hauts de Seine.

Le projet social devrait être validé en Février 2021 par la CAF 92. Le centre pourra donc officiellement mettre en oeuvre son projet social pour les prochaines années.

*CSI = Centre Social Itinérant



Animation Sociale

Les principales démarches

Depuis le mois de mars 2020, l'équipe du Centre Social Itinérant a mis en place plusieurs types d'actions autour de l'animation sociale et mis à jour le diagnostic de la population en recensant les arrivées et départs du public et leurs besoins spécifiques.

Cela a abouti par exemple à l'accompagnement de 32 enfants pendant la période de confinement. A cette occasion, l'animatrice sociale leur a apporté leurs devoirs imprimés ou des jeux, des devoirs supplémentaires, du coloriage et tout autre support de loisir pour que les journées de ces jeunes soient plus agréables.

A l'occasion de chaque distribution, l'équipe a consacré une partie de son temps d'intervention sur les terrains et l'aire à l'animation sociale : un moment de partage et d'échange pour faire connaissance avec les habitants. En particulier, ces moments de visite ont été l'occasion pour l'équipe et pour les habitants de se présenter et de mentionner les actions d'animation sociale envisagées.

La crise sanitaire actuelle n'a parfois pas permis à l'animatrice sociale et à son équipe d'intervenir directement sur le terrain ou sur l'aire. Pour préserver le lien avec le public, des appels téléphoniques constants ont permis de continuer à travailler avec les familles d'une façon alternative et à les suivre.

Les actions sociales

Pendant l'été, deux "café rencontres" ont eu lieu avec les habitants de l'aire de Colombes et une sortie au parc avec les habitants du terrain "Veuve-Lacroix" de Nanterre. Cela a été l'occasion de sortir les enfants de leur lieu de domicile en leur offrant un moment de divertissement différent.

Le centre social itinérant propose des sorties sportives et culturelles et des balades et organise des activités ludiques dont l'objectif est de partager des moments festifs, agréables, uniques et de permettre la découverte de nouveaux endroits.

Les habitants ont été enthousiastes à la proposition de ces activités et ont montré une forte envie de participation et de sensibilisation à de nouvelles expériences.



Les difficultés rencontrées et les partenaires

Malgré le succès des sorties et des café-rencontres organisés pendant les mois "post-confinement", l'absence, à partir de juillet jusqu'en septembre, de la majorité des habitants des terrains et aires est un obstacle.

Il faut aussi mentionner la difficulté mobiliser les habitants. L'équipe s'est heurtée à des difficultés à de l'incompréhension du rôle d'un centre social et de son fonctionnement.

Un temps nécessaire a été consacré à expliquer "les raisons d'être" du centre social itinérant aux habitants. La posture participative de la population arrivera sans doute avec le temps et l'inscription du centre dans le paysage local. Après une présence de plusieurs mois, une évolution est à noter en fin d'année, avec une participation des familles qui se renforce.

L'équipe du centre social itinérant s'est également mobilisée afin de rencontrer le maximum d'acteurs dès mars et réaliser un travail collaboratif avec la Fédération départementale des centres sociaux. L'équipe du centre social itinérant a pris part toutes les semaines à des réunions en visioconférence avec tous les centres sociaux du département ce qui a permis à la nouvelle équipe de s'acculturer, de partager les spécificités de chacun et d'envisager des collaborations futures.



Santé

Le rôle de la médiatrice en santé est de permettre l'implication des professionnels en santé et la réalisation des séances d'information, de sensibilisation et de prévention.

Le Centre Social *l'itinérant* est le moyen qui facilite la connaissance et la prise en charge du public, à travers des actions « d'aller vers ».

Durant l'année 2020 *L'itinérant* a réalisé sur les quatre terrains d'interventions à Nanterre Clichy et sur l'aire d'accueil de Colombes les visites suivantes :

Action	Nombre	Temps estimé
Visites sur les terrains	35	1 à 2 heures par visite
Séances individuelles	48	En moyenne 15 à 30 minutes par séance selon le besoin
Séances collectives	3	45 minutes à 1 heure selon l'atelier
Réunions avec des partenaires	7	1 à 2 heures par réunion

La situation sanitaire liée au COVID-19, a imposé à la médiatrice en santé, afin de protéger les personnes qui sont les plus à risques un contact par téléphone avec les familles pour prendre de leurs nouvelles et pour connaître leurs besoins. Environ 70 appels téléphoniques ont été réalisés.

Dans le cadre de la médiation, l'équipe du Centre Social itinérant a réussi à établir un lien avec différentes structures pour développer des projets collectifs sur des thématiques particulières liées au terrain. L'équipe du centre social itinérant a mis en place un partenariat avec l'Association Communautaire Santé et Bien-Être (ACSBE), qui propose des formations concernant la médiation, la promotion de la santé, et la participation en santé. La médiatrice en santé a participé à une formation au sein de cette structure en octobre.



De même, le responsable du centre social itinérant et la chargée de mission de l'association ont participé à une formation proposée par la Fédération Nationale des Association Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les gens du voyage (FNASAT) dont le thème était "Santé et Gens du Voyage: constats et possibilités d'agir".

Le Comité départemental d'Éducation pour la Santé, le CODES95 dont le champ d'action s'étend sur le département des Hauts de Seine, permettra au centre social d'avoir un appui pédagogique pour les ateliers sur la prévention en santé lors des interventions sur les terrains.

En fonction des terrains d'intervention, différents acteurs ont été identifiés :

Commune	Partenaire	Actions
Nanterre	Protection Maternelle et Infantile (PMI)	Travail coopératif de planification et de mise en place des ateliers d'information et prévention
	Service Prévention Santé de la ville	Un appui pédagogique pour les ateliers d'information et prévention, l'intervention des professionnels en santé (diététicienne, médecin généraliste, psychologue, dentiste) et une liste de professionnels en santé qui se déplacent à domicile pour des besoins précis en santé.
Colombes	Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)	Support actuel d'information sur les structures et les activités pour les personnes âgées, en plus d'une entité indispensable pour contacter les professionnels de santé qui se déplacent à domicile
	Service Prévention Santé	Support d'information et partenaire d'action pour la mise en place des activités collectives au sein du CSI
Clichy	Service Prévention Santé	Un appui concernant la base de données des professionnels en santé qui interviennent sur Clichy à domicile ; l'intervention sur le terrain de Clichy concernant les ateliers avec des professionnels en santé



La santé chez les “Gens du Voyage” est un sujet inquiétant. Nous pouvons remarquer le besoin de suivi médical pour les personnes âgées mais le manque de professionnels de santé qui interviennent à domicile est une problématique globale. La stigmatisation du public influence d'autant plus cette problématique. Le travail de médiation a permis de créer un réseau de plusieurs partenaires qui s’engagent à répondre aux besoins des voyageurs.



Scolarité

Projet “Favoriser les compétences de lecture et de compréhension chez les jeunes enfants « Gens Du Voyage »

Dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme et la sensibilisation à l'importance de la scolarisation, un projet concernant l'apprentissage et le renforcement des stratégies de lecture a été mis en place depuis le mois de septembre 2020. La durée de ce projet, appelé “Favoriser les compétences de lecture et de compréhension chez les jeunes enfants « Gens Du Voyage »”, est estimée à 9 mois environ jusqu'en juin 2021. Le projet se pose comme objectif principal l'amélioration des compétences élémentaires de lecture et d'écriture des jeunes voyageurs à travers les histoires et le jeu, en suivant une progression linéaire du perfectionnement des compétences linguistiques orales et écrites des enfants entre 3 et 6 ans.

La première étape a été le recensement des enfants bénéficiaires des séances (12 environ) : l'équipe a pris contact avec les familles et leur ont expliqué le déroulement des séances. Les séances effectuées ont été au nombre de 10 : elles ont été organisées sur les terrains de Clichy, Nanterre, Veuve-Lacroix et Lavoisier ; 7 enfants ont participé. Chaque enfant était présent à plusieurs séances pour lui assurer une progression linéaire et un soutien constant.

La durée de chaque séance a été en moyenne d'une heure.

Les enfants ont appris et/ou amélioré leurs compétences concernant la reconnaissance des sons des lettres et des mots, la correspondance entre le son et la lettre, en travaillant constamment sur l'orthographe et avec des moments dédiés à la lecture à voix haute. Des jeux pédagogiques ont également accompagné ces activités, notamment pour le développement de la créativité linguistique de l'enfant.

Le bilan

Au regard des activités mises en place et de la participation du public à celles-ci, les résultats de ces activités sont satisfaisants. En effet, presque tous les enfants identifiés lors du recensement ont participé aux ateliers



Au regard des activités mises en place et de la participation du public à celles-ci, les résultats de ces activités sont satisfaisants. En effet, presque tous les enfants identifiés lors du recensement ont participé aux ateliers. Les parents, impliqués dans le projet et l'apprentissage, ont également été présents à chaque séance ; il s'agit notamment des mères, qui représentent le membre du noyau familial le plus impliqué dans les affaires scolaires. Le retour de voyage tardif sur le terrain de plusieurs familles, qui ne sont revenues qu'à la fin du mois de septembre, voire en octobre, n'a pas facilité la mise en place des séances, ni une organisation structurée qui vise à la constance et au suivi du travail.

La crise sanitaire actuelle augmente les difficultés de ces enfants et accroît le nombre d'enfants non scolarisés cette année. La peur du virus a amené un grand nombre de familles à éviter l'inscription dans un établissement scolaire.

L'équipe du centre social itinérant continue ses actions: lutte contre l'illettrisme et décrochage scolaire même à distance. Pendant ce dernier mois, des visio-séances ont été mises en place pour continuer à travailler avec ces enfants à travers le développement d'une maîtrise correcte de reconnaissance des sons et de leur fluidité dans les mécanismes de la lecture à voix haute.

Malgré la persistance de la crise sanitaire, le centre social itinérant prévoit une mise en place des séances en présentiel.



Ecoles, collèges et CNED

Toutes les formes d'accompagnement

L'équipe a accompagné les familles dans les démarches d'inscription au CNED en répondant à leurs questions et leurs doutes. Actuellement, environ 7 enfants âgés entre 6 et 10 ans ont été inscrits au CNED pour l'année scolaire 2020-2021 : ce chiffre n'est pas définitif car des informations sont manquantes concernant une partie de la population suivie.

L'un des principaux points positifs actuel est la demande d'aide et de conseils que souvent les familles nous adressent : pendant les derniers mois, certaines familles ont consulté ou demandé avis à l'équipe du centre social à cause de la crise sanitaire actuelle qui décourage beaucoup ce public face à l'école.

Des activités spécifiques ont été proposées aux familles et mises en place, avec les contraintes sanitaires actuelles. Après le premier confinement, du mois de mai au mois de septembre, des séances de jeux pédagogiques et de révision des lettres de l'alphabet, et des séances d'apprentissage des compétences d'écriture de base ont été organisées sur les terrains. Les activités ont eu lieu en extérieur autour d'une table fournie par les habitants. Cinq séances ont été organisées et les enfants participant ont été en moyenne 6.

Depuis le deuxième confinement, les activités d'accompagnement scolaire sont effectuées à distance : l'animatrice sociale chargée des enfants de 0 à 10 ans est en contact avec les familles concernées et organise une séance individuelle une fois par semaine. Trois enfants sont suivis régulièrement. Dès que la situation le permettra, l'équipe recommencera à se déplacer sur les terrains et sur l'aire pour effectuer des ateliers pédagogiques individuels et collectifs.

Le centre social itinérant est en lien avec plusieurs institutions scolaires pour assurer une collaboration aussi fiable que possible.

L'équipe travaille actuellement sur le même type d'organisation avec le centre social de "La Traverse" à Nanterre. Un partenariat a déjà été tissé avec le centre social "Hissez Haut" autour des dons des tablettes. Au niveau scolaire, l'important est d'avoir un réseau d'acteurs du quartier dont les centres sociaux.

Dans le tableau ci-dessus sont indiqués les types de structures partenariales et les objectifs préétablis.



Structure	Objectif
Autres centres sociaux des villes de Nanterre, Clichy et Colombes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'un réseau de collaboration avec les autres centres sociaux des villes où nous intervenons ➤ Création d'activités communes ➤ Usage partagé des locaux possédés par chaque centre
<p>Education Nationale</p> <p>Ecoles concernées à l'heure actuelle : Paul Langevin, Anatole France, Pablo Neruda, Annie Fratellini, Louis Aragon.</p>	<p>CASNAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collaboration avec la médiatrice de la CASNAV pour le suivi des enfants scolarisés et pour la sensibilisation à l'importance de la scolarisation. ➤ Réflexion commune sur des solutions alternatives pour les cas spécifiques ➤ Echange d'informations fiable et intervention directe, si besoin ➤ Collaboration pour éviter le décrochage scolaire ➤ Mise en place des inscriptions au CNED et leur suivi <p>Direction des Écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collaboration avec les directeurs ➤ Echange d'informations fiable ➤ Sensibilisation aux spécificités des cas en difficulté ➤ Proposition d'actions visant la progression des enfants ayant accumulé du retard ➤ Création d'un réseau de dialogue constant ➤ Mise en place de conventions aux familles souhaitant inscrire les enfants à la fois à l'école et au CNED.
Vive les <u>groues!</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collaboration et participation des bénéficiaires aux ateliers et aux activités proposés. ➤ Usage des locaux



Les objectifs de ces partenariats visent globalement la création de différentes formes de collaboration pour pouvoir assurer un échange d'informations fiable et être mis au courant des spécificités des cas en difficultés, à travers un réseau de dialogue constant. Cela permet également des actions visant la progression des enfants. L'équipe du centre social est en train de travailler sur des conventions pour permettre aux familles souhaitant inscrire leurs enfants à l'école et au CNED de pouvoir le faire. La crise actuelle a fortement ralenti les relations avec les écoles car les directeurs.trices ne sont pas toujours disponibles pour les associations, mais le centre social *l'itinérant* avance quand même dans cette direction pour la mise en place de nouveaux dispositifs dès la rentrée scolaire 2021.

Le collège

Dans le cadre de la scolarisation au collège, le rôle de la médiatrice est d'identifier les jeunes voyageurs qui sont actuellement scolarisés dans des établissements publics et de repérer également les jeunes inscrits au CNED. Le but est de faire un suivi et soutien aux jeunes vers une orientation scolaire et professionnelle.

La scolarisation au collège pour les enfants du voyage est encore limitée comparé à l'école primaire. Certaines familles pour qui la scolarisation est importante s'assurent de l'engagement de leurs enfants. La mise en place d'un réseau avec des partenaires permet d'établir une communication et une relation entre le collège, les parents, les jeunes et le Centre Social Itinérant. Dans ce réseau les collèges : André Doucet, République et Jean Perrin sont impliqués. De cette manière l'équipe a repéré pendant l'année 2020, l'inscription de 7 jeunes aux établissements ci-dessus mentionnés.

Par ailleurs, la situation sanitaire a favorisé les inscriptions au CNED et ont été la priorité pendant la période de septembre à novembre 2020. Le centre social itinérant a accompagné les démarches d'inscription de 10 jeunes voyageurs de plus de 12 ans. La médiatrice a été le lien entre l'Inspection Académique de Hauts-de-Seine et les familles dont les dossiers posent problèmes.

Le passage du collège au lycée est une autre problématique qui a pu être remontée à travers nos échanges avec les habitants et les professionnels, où le CNED reste aujourd'hui la forme privilégiée de formation après l'école : effectivement il permet aussi la continuité d'une scolarité et le respect de l'obligation de l'instruction, tout en gardant un style de vie itinérant qui n'oblige pas un stationnement à long terme.



Orientation Scolaire

Le projet de l'orientation professionnelle pour les jeunes entre 12-18 ans a été mis en place depuis le mois de septembre 2020. L'intervention d'une médiatrice scolaire a permis d'accompagner les familles dans la poursuite des études de leurs enfants en insistant sur la nécessité d'une scolarité en dehors des études à distance. Les actions de médiation scolaire permettent d'apporter des réponses aux jeunes scolarisés dans des établissements de second degré ou sur l'éducation à distance comme le CNED. De même, ces actions sont centrées sur l'appui pour les jeunes qui veulent s'engager dans une perspective d'insertion professionnelle ou qui ont des difficultés à poursuivre leurs études.

Le Centre Social à travers des visites sur les terrain et des discussions avec les habitants a réussi à identifier certains collèges où les jeunes sont scolarisés. Cette action a permis de contacter différents établissements afin de leurs proposer un travail collaboratif.

La médiatrice scolaire après avoir repéré sur les terrains les familles qui ont des enfants en âge d'être au collège ou au lycée, a réalisé 4 séances individuelles de sensibilisation dédiée aux parents où ils ont fait part de leurs peurs et leurs envies concernant leurs enfants tout en parlant de l'importance de la place de l'orientation vers la vie professionnelle. Suite à ces échanges, 6 séances individuelles d'orientation scolaire ont été mises en place. La situation sanitaire actuelle oblige l'équipe à modifier sa manière de travailler. Pour cette raison, les appels téléphoniques et les échanges à travers des messages ont permis de faire un suivi des jeunes voyageurs.

Appels téléphoniques avec des jeunes voyageurs	6	15 à 30 minutes par appel
Appels téléphoniques vers le service CNED	18	10 à 20 minutes par appel selon le besoin
Appels téléphoniques avec l'Inspection Académique de Hauts-de-Seine	2	5 à 15 minutes par appel
Réunion avec des partenaires	4	45 minutes à 2 heures par réunion



Dans le cadre des partenaires, les structures suivantes ont été contactées:

Commune	Structure	Action
Nanterre	Collège André Doucet	Le collège nous a donné un compte sur l'Environnement Numérique du Travail, afin d'être informés sur les activités du collège et de donner un appui aux familles. La possibilité d'avoir une convention CNED - Collège si nécessaire, et un travail de soutien sur les terrains du côté CSI
	Collège République	Le collège propose ses locaux et facilite les démarches nécessaires afin de faire une convention CNED pour les jeunes sur l'aire d'accueil à Nanterre. De plus, une collaboration est envisagée avec le CSI concernant le suivi et soutien des élèves
	Collège Jean Perrin	Le collège nous propose un appui concernant les situations particulières que nous trouvons sur les terrains et aires. De même une communication régulière pour faire un suivi en collaboration avec le CSI
	Centre d'Information et d'Orientation (CIO)	A travers un accompagnement déjà fait par le CSI, le CIO nous propose des séances d'orientation dédiées aux jeunes voyageurs

Concernant le collège, la Fédération des Centres Sociaux des Hauts de Seine a permis à la médiatrice de participer à différentes visioconférences : une rencontre avec la chargée de Mission Éducation – Économie à la direction des Services de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine sur l'ensemble des dispositifs d'accès aux stages d'observation et découverte des collégiens et un temps de présentation du Département pour découvrir l'Environnement Numérique de Travail oZe proposé pour des collégiens des Hauts-de-Seine.

De même la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les gens du voyage (FNASAT) a proposé une formation sur: " La scolarisation des enfants du voyage" avec l'intervention d'une représentante de l'Education Nationale à laquelle la médiatrice a pu participer.



Numérique

Dans le cadre d'un partenariat entre la Caisse d'Allocation Familiale et la fédération des centres sociaux des Hauts de Seine, le centre social *L'itinérant* a pu mettre en place un plan d'accès au numérique pour les familles "Gens du Voyage". L'équipe a participé dès avril à un recensement des besoins en termes de matériel informatique pour tous les enfants scolarisés en primaire. Ce travail a été remis à la CAF 92 qui a décidé de financer l'achat de tablettes pour ces enfants. Après une enquête auprès des familles, 6 familles ont donné leur accord pour recevoir cette tablette et être formées à son utilisation. 2 séances avec 6 familles ont été effectuées en montrant le fonctionnement de l'outil, l'importance du mode enfant et plusieurs types de ressources pédagogiques dont les enfants peuvent se servir pour progresser dans leurs compétences linguistiques et mathématiques. L'équipe a fortement sensibilisé les parents à une utilisation raisonnée des outils numériques. Les tablettes en attente n'ont pas pu être distribuées dans un cas car la famille a refusé après 2 séances de sensibilisation de recevoir cet outil. Les autres familles ont été perdues de vue avec le second confinement et des cas de COVID-19 sur les terrains. En 2021, l'équipe tentera de finir ce projet et fournir les tablettes à toutes les familles. Il était prévu avec un partenaire de faire un travail sur la parentalité en particulier, mais les conditions sanitaires ont freiné ce travail. L'année 2020 a permis de débiter les actions autour du numérique, et les besoins sont devenus d'autant plus pressants. Cependant, l'investissement dans le matériel n'est pas suffisant, et le travail de médiation est d'autant plus important que les habitants sont méfiants.

Perspectives 2021

L'année 2020 a permis au centre social *L'itinérant* de roder son fonctionnement avec le démarrage de nouvelles activités. L'année 2021 sera un pivot car elle sera la première année avec agrément pour le centre social. Ce sera aussi le début officiel des actions avec le camion itinérant qui devrait arriver fin Janvier. L'année 2021 devra être celle de la consolidation à tous les niveaux. L'équipe travaillera sur la question scolaire afin de préparer en amont une rentrée scolaire 2021 avec de nombreux partenariats qui permettront un vrai changement pour les enfants notamment avec les conventions CNED et le CLAS. Pour la santé, l'équipe espère mettre en place ses actions avec le partenariat des communes en particulier pour la prévention.



LES ACTIONS D'URGENCE



INTERVENTION D'URGENCE COVID-19

En Mars 2020, lors du début de la crise sanitaire et de la période de confinement du Covid-19, tout le personnel de l'association s'est mobilisé pour être présent 7 jours sur 7, en maintenant la présence physique habituelle, sur le terrain et dans les locaux. Une réorganisation des équipes était nécessaire et les médiatrices en santé se sont regroupées en une seule équipe pour intervenir sur les départements. Les prises de rendez-vous exigés pour la récupération du courrier a permis de libérer du temps pour organiser les interventions de terrains plus fréquentes durant la première période de confinement.

L'équipe s'est adaptée aux nouvelles mesures sanitaires imposées par le Covid-19 avec une augmentation des jours de permanence pour satisfaire les besoins des publics. L'association s'est également mise à disposition des collectivités pour l'approvisionnement alimentaire et distribution du matériel- adapté à leur habitude alimentaire (farine, pommes de terre etc.) et pour assurer une fonction de médiation et de résolution des conflits en lien avec la préfecture. En effet, la connaissance que l'association a des populations lui a permis de répondre au mieux et immédiatement aux attentes et aux préoccupations des publics.

Des travaux ont été entamés par l'association pour mettre en conformité les locaux.

Les périodes de confinement ont été l'occasion d'entrer en contact avec toutes les instances intervenant auprès des bidonvilles qu'elles soient collectivités, sous-préfectures, préfectures, ARS IDF, associations, mouvements de bénévoles etc. Ces coordinations vécues sous l'égide des préfectures, sous-préfectures et/ou ARS, ont montré l'intérêt de partager les actions et d'échanger des informations. Que l'on s'en rappelle dans le monde d'après serait une belle leçon.



Les actions d'urgence liés au COVID-19

Dans le contexte de crise sanitaire, l'ASAV est restée mobilisée pour venir en aide aux « Gens du Voyage » et au public Rom vivant en squats et/ou bidonvilles. Au siège, l'association a continué à mener ses activités (accueil du public, distribution du courrier etc.) tout en les réajustant pour protéger son personnel et les publics qu'elle suit.

La médiation en santé

Malgré le contexte de confinement, les médiatrices en santé roumanophones de l'ASAV ont quotidiennement été sur les terrains ou en contact téléphonique avec les familles Roms vivant en bidonvilles sur le département des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise. Elles ont été sollicitées pour rechercher et vérifier des informations sur des cas COVID-19 ou des situations confuses.

L'équipe du centre social itinérant avec l'appui d'une travailleuse sociale a régulièrement contacté les « Gens du voyage » vivant dans les Hauts-de-Seine. A l'occasion de ces appels, les règles d'hygiène et les gestes barrières ont été rappelés et les besoins recensés. Pendant le déconfinement, la médiatrice en santé a mis en place deux séances collectives de prévention sur les gestes barrières avec des familles "Gens du Voyage".

Lors du deuxième confinement le suivi en santé du centre social itinérant a continué en mettant en place des ateliers de sensibilisation et des suivi individuels par téléphone. Les ateliers ont eu pour but d'expliquer les gestes barrières et la prévention de la propagation du virus : comment se laver les mains, l'utilisation des masques et comment les laver, la distanciation sociale etc. Les médiatrices en santé roumanophones ont maintenu également les visites des terrains toutes les semaines dans le respect des gestes barrières, et sont restées en contact avec les familles par téléphone.

Permanence téléphonique et courrier

Lors des deux périodes de confinement, la permanence téléphonique a été assurée chaque jour de la semaine afin de maintenir le contact avec les personnes domiciliées à l'ASAV. La permanence et les bureaux sont restés ouverts pour maintenir la distribution du courrier en respectant les règles d'hygiène et les gestes barrières. La distribution du courrier s'est effectuée sur rendez-vous individuel, pour éviter tout risque de contamination ou exceptionnellement par envoi postal du courrier sur les lieux de confinement.



Les interventions sur le terrain

Action 1 : Distribution d'une aide alimentaire et de produits d'hygiène à destination du public Rom vivant en bidonvilles dans les départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise.

L'équipe de médiatrice roumanophone de l'ASAV a effectué des distributions de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pendant toute la durée de la première période de confinement. Les distributions ont eu lieu du 20 Avril au 16 Juillet. Au total, 10 distributions ont eu lieu sur 6 terrains différents pour un total de 665 bénéficiaires. Les terrains d'interventions et le type de distribution effectué sur chacun de ces terrains ont été choisis en fonction des besoins recensés et des actions inter associatives. Les données des distributions sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

Terrain	Nombre de bénéficiaires	Nombre de packs adultes distribués	Nombre de packs bébés distribués	Nombre de sacs de pommes de terre distribués	Nombre de sacs de farine distribués	Nombre de carnets de tickets services
Sarcelles 1	275 personnes	281	6	111	22	930
Sarcelles 2	62 personnes	29	2	29	0	29
Argenteuil	129 personnes	111	11	67	17	400
Goussainville	60 personnes	0	0	0	0	30
Antony 1	117 personnes	145	14	147	0	0
Antony 2	52 personnes	34	0	88	0	0

Contenu de chaque pack distribué :

- Pack adulte : 1 désinfectant dégraissant liquide, 1 pack x 5 rouleaux essuie tout, 1 lot papier toilettes, 10 exemplaires justificatifs de déplacement.
- Pack bébé : 1 pack de 6 bouteilles x 1L d'eau de source, 1 tube de pommade irritations, 1 savon, 1 paquet de lingettes bébés, 1 paquet de couches, 1 boîte de lait en poudre suivant l'âge.
- 1 carnet composé de 10 tickets d'une valeur de 3.50€ chacun.
- 1 sac de pomme de terre = 10 kg
- 1 sac de farine = 5 kg



Au total, ce sont 600 "packs adulte", 33 "packs bébé", 442 sacs de pommes de terre, 39 sacs de farine et 1389 carnets de tickets services qui ont été distribués.

Une distribution de kits d'hygiène, en partenariat avec Véolia et une distribution de masques fournis par la DDCS du Val d'Oise, en partenariat avec la Croix Rouge, a été également effectué :

Terrain	Nombre de bénéficiaires	Nombre de kits masques distribués	Nombre de packs kits d'entretien	Nombre de kits d'hygiène mixtes	Nombre de sacs de kits bébés
Sarcelles 1	275 personnes	208	49	50	10
Argenteuil	129 personnes	125	39	117	20
Goussainville	60 personnes	30	0	0	0

Contenu des kits de la Fondation Véolia :

- Kit hygiène – Mixte : 1 Gel douche/Shampoing, 1 Savon, 1 Dentifrice, Crème à raser, 3 rasoirs jetables, 1 brosse à dent, 1 peigne, Serviette hygiénique (lot de 16), 3 préservatifs, 1 paquet de mouchoirs.
- Kit bébé (Taille 3, 4 et 5) : Paquets de couches, 500 ML Gel lavant surgras corps, 750 ML Eau nettoyante sans rinçage
- Kit Entretien : 1L Liquide vaisselle, 1.5L nettoyant ménager, Rouleaux Sac poubelle (50L), Une paire de gant ménager, Lessive en poudre (840g), 12 rouleaux de papier toilette, 2 rouleaux d'essuie-tout, 15 paquets de mouchoirs.

Action 2 : Distribution de chèques services et de denrées alimentaires à destination des « Gens du Voyage » vivant dans le département des Hauts-de-Seine.

Une distribution de chèques services fournis par la Fondation Abbé Pierre a été effectuée sur les lieux de vie de "Gens du Voyage" lors du premier confinement du mois de mars. Au total, 500 tickets services ont été distribués à 101 ménages soit 212 personnes. Chaque ménage a reçu en moyenne 48.81€ sous formes de tickets services.

En plus d'une distribution de tickets services, une distribution de pommes de terre, de farine, de produits bébés, d'hygiène et de désinfection a été effectuée sur les terrains.



Des masques ont également été fournis par la Mairie de Nanterre à destination du public « Gens du Voyage ». Un masque pour chaque personne ayant plus de 10 ans a été distribué. Deux masques ont été distribués pour les personnes de plus de 60 ans.

<u>Terrain</u>	<u>Clichy</u>	<u>Colombes</u>	<u>République</u>	<u>Lavoisier</u>	<u>Veuve Lacroix</u>	<u>Total</u>
Total de chèques distribués	51	136	65	229	19	500
Total de pommes de terre distribuées	36	210	60	282	17	605
Total de farine distribuée	6	35	10	47	3	101
Total de masques lavables distribués	0	0	19	90	7	116

Contenu de chaque pack distribué :

- 1 sac de pomme de terre = 10 kg
- 1 sac de farine = 5 kg
- 1 chèque service = 10€



Suivi et accompagnement scolaire

Dans le cadre d'un accompagnement scolaire pendant la période du confinement qui a débuté en mars 2020, l'ASAV a assuré plusieurs actions afin de maintenir la continuité pédagogique du parcours scolaire des enfants occupant les terrains de Clichy la Garenne, Nanterre et l'aire de Colombes.

Dès le début du confinement, l'équipe du centre social s'est chargée d'imprimer les devoirs des élèves qui ne disposent pas d'outils numériques : 32 enfants en ont bénéficié. Lors de chaque intervention sur les terrains, la remise des devoirs a été assurée.

Durant les mois d'Avril et Mai, l'équipe du centre social a également proposé un accompagnement scolaire à distance pour les enfants qui sont dans une situation d'isolement par rapport à leur établissement d'appartenance. Du matériel, adapté au niveau scolaire de l'enfant et à ses capacités, a été envoyé principalement par e-mail et ce directement aux familles. Des séances de suivi scolaire ont aussi été menées par téléphone.

Après un premier contact avec les familles, chaque séance a été conçue en fonction des compétences de l'élève ainsi que de son niveau scolaire. Les matières principales, comme le français et les mathématiques, ont été privilégiées dans un premier temps. Chaque semaine un e-mail a été envoyé avec du matériel (articles, images, enregistrements, vidéos) ainsi que des liens de sites internet qui renvoient directement à l'activité proposée. Ce format a donné la possibilité à l'élève de travailler de façon autonome.

Des séances par téléphone ont aussi été mises en place : celles-ci ont pour objectif la conversation spontanée ou ciblée sur un sujet, le contact social avec l'enfant mais surtout le travail des compétences de lecture, de phonétique et de compréhension de l'oral, à travers la pratique de la dictée.

Des défis ludiques ont été proposés : pour les plus petits (7-10 ans) l'activité "Un mot par jour" a été l'occasion pour eux de s'exprimer à travers un mot qui reflète leur journée pendant le confinement en travaillant simultanément leurs compétences d'écriture et d'orthographe. Une fois la semaine achevée, un retour avec les familles a été systématiquement effectué par écrit ou par téléphone, concernant la séance, les difficultés rencontrées et des éventuelles questions sur les notions traitées.

Lors du deuxième confinement qui a débuté au mois d'octobre, le suivi scolaire a été maintenu en mettant en place un accompagnement scolaire par téléphone et à partir de la mi-novembre en visio-conférence.



PERSPECTIVES GÉNÉRALES 2021

L'année sera encore axée sur la prévention de la Covid-19 et l'accompagnement des familles impactées par la pandémie. Cependant, l'action de l'association ne sera pas orientée uniquement sur cette perspective.

Les axes forts de cette année seront :

- Répondre à tous les appels à projets auxquels l'association peut prétendre en accord avec son objet
- Le déploiement sur tous les sites du département des activités du Centre Social Itinérant.
- La scolarisation des jeunes du public « Gens du voyage ».
- La formation professionnelle des 16-25 ans du public « Gens du voyage » et des adultes.
- La réflexion et les propositions sur l'accompagnement des vieux voyageurs et voyageuses.
- L'ouverture de l'aire de Nanterre.
- Le développement de projets pour accompagner les familles Roms roumaines vers l'insertion dans la société.
- L'accompagnement en santé pour une prévention accrue des plus jeunes aux plus âgés.
- Utiliser le levier fiscal, par sa reconnaissance d'intérêt général, pour solliciter les entreprises.
- Valoriser la place des femmes dans la cellule familiale professionnelle et l'estime.



ANNEXES : PHOTOS DES DISTRIBUTIONS



Stockage des produits à distribuer



Préparation des packs « adulte »





Préparation des packs « bébé »
et impression des attestations



Les sacs de pommes de terre,
les packs « adulte »
et « bébé » à distribuer





Kits bébé et kit d'entretien
(Fondation Véolia)



Kit d'hygiène mixte
(Fondation Véolia)





317-325 Rue de la Garenne- 92000 Nanterre
contact@asav92.fr - 01.47.80.15.87
<https://www.asso-asav.fr/>